

Nous sommes chanceux, à la CSQ, de pouvoir compter sur un réseau des jeunes pour avoir une place pour se rassembler et échanger. Le comité des jeunes, consultatif, accepte le défi lancé par la nature de ce comité, entre autres : rassembler, innover, prévoir et réagir. Il est par contre dommage de constater que les jeunes qui y sont impliqués, n'ont pas de suite logique s'ils ne sont pas des élus locaux. Direction l'AREQ? (Association des retraitées et des retraités en éducation et des autres services du Québec). Et s'il y a avait une vie entre ça? Former la relève c'est bien, utiliser son expertise pour le chemin de mi-carrière pourrait l'être également...

	Nombre de répondants	Part en %	Sont âgés de 18 à 30 ans		Sont âgés de 31 à 40 ans		Sont âgés de 41 ans et plus	
			Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %
Pour l'ensemble des instances	925	100 %	52	6 %	133	14 %	740	80 %
Corporations de développement économique communautaire et de centres locaux de développement	218	23,6 %	9	4 %	26	12 %	183	84 %
Comités consultatifs d'urbanisme et autres concertations en arrondissement	213	23 %	18	8 %	48	23 %	147	69 %
Conseil municipal, comité exécutif, commissions permanentes du conseil et conseil d'agglomération	s.o.	-	s.o.	-	s.o.	-	s.o.	-
Conseils d'arrondissement	83	9 %	1	1 %	14	17 %	68	82 %
Comités consultatifs et comités de travail	52	5,6 %	17	33 %	13	25 %	22	42 %
Sociétés paramunicipales	44	4,8 %	2	5 %	2	5 %	40	91 %
Organismes associés	315	34,1 %	5	2 %	30	10 %	280	89 %

Enfin, les jeunes doivent être outillés et appuyés dans leur démarche. Tout le monde a le droit à l'erreur et particulièrement cette clientèle. Il est naturel, lorsqu'on est jeune, de vouloir prendre sa place et de ne pas nécessairement faire "comme cela parce que ça a toujours été fait comme cela". À force de vouloir rentrer dans le moule, on finit par devenir tarte.

Les exigences particulières



Depuis quelques années, les postes vacants affichés sont davantage personnalisés. Ceux-ci font l'objet de tests maison fabriqués par des salariés ou des cadres selon leurs critères à eux. Ces exigences particulières nous donnent l'impression que l'affichage est biaisé, que l'employeur semble de façon détournée favoriser la personne qui veut obtenir le poste.

La position du syndicat a toujours été claire ; favoriser l'ancienneté et par la suite former la personne qui obtient le poste. Depuis une dizaine d'années, notre discours est le même et toutes nos revendications vont dans ce sens. Lors des négociations de la convention collective S3 2010-2015, le SSÉP-CSQ avait comme priorité, suite aux consultations auprès de ses membres, d'éliminer les exigences particulières et attribuer les postes par ancienneté. L'ensemble des affiliés ont déterminé cette proposition comme étant une priorité. Le gain que nous avons obtenu suite aux négociations est l'obligation d'offrir la formation sur les logiciels « maisons » avant de les exiger sur un poste affiché (clause 7-1.09).

Malheureusement, il est faux de croire que c'est l'ancienneté qui fait foi de tout lors d'un affichage. La clause 7-1.09 est claire: *Dans le cas prévu au présent article, la salariée ou le salarié ou la personne visée doit posséder les qualifications requises et répondre aux autres exigences déterminées par la commission.* Et par la suite par ancienneté comme il est prévu à la clause 7-1.10: *A la clause 7-1.03, si plus d'une candidate ou d'un candidat possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté...* Il faut aussi tenir compte de la jurisprudence qui donne malheureusement raison à l'employeur au niveau de l'évaluation des exigences à un poste que ce soit sous forme de tests ou d'entrevues.

Le syndicat travaille de pair avec les membres, nous sommes du même avis que vous et la CSPI doit agir de bonne foi en étant transparente. Nous avons déposé cette année, 2 griefs en lien avec la contestation des exigences particulières et des tests. Des questions se posent, pourquoi la CSPI ne fait pas affaire avec une firme qui se spécialise dans l'élaboration de tests ? Pourquoi une aussi haute note de passage, soit 80%? Quelles sont leurs grilles de corrections ? Un comité syndical a été créé et celui-ci se rencontrera sous peu. Votre implication, votre collaboration, vos commentaires et votre participation sont précieux dans ce dossier, c'est **ensemble** que nous allons pouvoir changer les choses!



SSEPI
Syndicat du soutien en
éducation de la Pointe-de-l'île



Edition Spéciale

L'heure juste

Centrale des syndicats
du Québec



CSQ

Le BUDGET PROVINCIAL Ce qu'il dit et ce qu'il ne dit pas

Mot de la présidence

Le gouvernement Couillard n'hésite pas à se vanter d'avoir sauvé les finances publiques. Ce qu'il ne dit pas, c'est que les surplus accumulés proviennent en grande partie de ses promesses rompues. Rappelons-nous que lors de la dernière élection, le parti libéral promettait que le budget de l'éducation serait augmenté de 3,5 % par année. On est encore loin de cette promesse! Que l'on se le dise, le surplus actuel du gouvernement du Québec provient essentiellement des compressions qu'il a imposées dans les services publics. Bénéficiant d'une marge de manœuvre budgétaire importante et afin de séduire l'électorat, les libéraux ont saupoudré de l'argent à gauche et à droite.



Pour paraphraser Mme Louise Chabot, présidente de la Centrale des syndicats du Québec, « la valse des millions semble étourdissante, nous devons nous méfier ; le pansement est bien souvent plus petit que la plaie! ». Encore une fois, le gouvernement Couillard tente de nous faire croire que l'éducation est une priorité pour lui. Pourtant, les nouvelles sommes accordées en éducation sont nettement insuffisantes pour réparer les pots cassés. De plus, l'augmentation de budget annoncée par le gouvernement est grossièrement gonflée. En fait, elle s'appuie sur une récupération des 134 millions de dollars qui n'ont pas été dépensés l'an dernier. Au net, c'est à peine 170 millions de dollars de plus cette année en éducation. Ce n'est rien, pour effacer les 850 millions de compressions des dernières années.

L'ajout de quelques 1 500 postes pour venir en aide aux élèves en difficulté au préscolaire et au primaire est une mesure qui est la bienvenue. Cela représente cependant un sérieux défi pour que le personnel soit en poste dès septembre prochain. Beaucoup de questions étant encore en suspens... Est-ce que ce sera un enseignant? Un professionnel ? Ou un technicien en éducation spécialisée? Quand on prend la peine de lire les détails, on lit que cette mesure sera progressive et prioritairement implantée dans les milieux à risque et défavorisés donc, pas partout. D'ici cinq ans, le ministre veut par ailleurs doter chaque école d'un nouvel intervenant qui jouera un «rôle-pivot» afin d'assurer une liaison entre l'élève et sa famille. Ce qu'il ne dit pas, c'est si celui-ci sera issu du communautaire ou si ce sera un membre du personnel des commissions scolaires. Les techniciens en travail social seraient tout désignés pour une telle tâche.

Les choix ne sont pas faits aux bons endroits. Et que dire de la décision du gouvernement d'augmenter de 22 % les versements au Fonds des générations n'aide en rien à renflouer les coffres de l'État et ne correspond pas aux priorités de la population.



Pour nous joindre : 750, 16^e avenue local 8, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 3M7
Téléphone : 514-642-5899 Télécopieur : 514-642-6035
site : www.ssepi.lacsq.org Courriel : d88.ssepi@lacsq.org
Programme d'aide aux employées et employés (PAE) Homewood Santé 514-875-0720

Le budget Leitão et ses surprises (suite)

Mentionné brièvement dans le budget Leitão, les vedettes dans leur domaine d'expertise : Ricardo Larrivé, Pierre Lavoie et Pierre Thibault ont obtenu un budget de 1,5 million de dollars par année pour le projet «Lab-école». Les trois hommes auront un an pour «développer les concepts» des écoles québécoises du futur et remettre un rapport au ministre Proulx. Ils devront concevoir un «nouveau milieu de vie qui donne le goût aux enfants d'apprendre. Le projet « Lab-école », pour repenser l'éducation différemment, commence sur les chapeaux de roues. L'idée de ne confier qu'à trois vedettes le soin de définir l'école du futur est insultante! Pour repenser l'école du futur, il faut assurément que l'on tienne compte de l'opinion de tous les acteurs du milieu de l'éducation, que ce soit le personnel de soutien, professionnel ou enseignant et sans oublier les parents. Lorsque le ministre de l'Éducation dévoilera les détails de son projet, il devra également mettre en place un processus de consultation pour que tous les acteurs du milieu de l'éducation puissent s'exprimer. Comme M.Éric Pronovost, président de la Fédération du personnel du soutien scolaire le dit si bien : « les vedettes, dans nos écoles, ce sont tous les gens qui les fréquentent ».



Encore des cubes pour M. Pierre Lavoie

Dans ce même budget, monsieur Lavoie se voit accorder quelques millions supplémentaires pour faire bouger les jeunes du secondaire après les cours. Bien que l'objectif soit louable et que M. Lavoie ne peut être blâmé pour cela, le ministre Proulx, lui, aurait dû se rappeler qu'il y a des techniciens en loisir dans les écoles et que ceux-ci auraient pu utiliser ces sommes d'une façon efficace et surtout beaucoup plus adaptée à chaque milieu.

En Résumé

Il s'agit d'un budget tape à l'œil, qui ne pallie aucunement au manque à gagner occasionné par les coupures des dernières années. C'est une porte ouverte sur la sous-traitance du privé et du communautaire. Une entrée ne fait pas un repas, ce budget nous laisse sur notre faim!



La fête des Travailleurs, jadis instaurée comme une journée annuelle de grève, a lieu le 1er mai. Elle est célébrée à cette date dans de nombreux pays du monde et c'est l'occasion de faire d'importantes manifestations du mouvement ouvrier. Ce jour n'est pas férié, mais il est très largement célébré par les syndicats ainsi que les partis, groupes et organisations de gauche. La journée a tellement pris de l'importance que traditionnellement, lorsqu'il y a une augmentation du salaire minimum au Québec, cela a lieu le 1er mai. Cette année, celui-ci sera augmenté à 11,25\$.

Cette année, le rassemblement organisé par la coalition du 1^{er} mai dont fait partie le SSEPI-CSQ se fera le **1^{er} mai**. Le départ de la marche sera à **18h30** au **Parc Jean-Brillant** (Métro Côtes-des-Neiges). La marche se terminera vers 20 h. Le thème de cette année : **Le salaire minimum à 15\$/heure**.

LA RETRAITE,
PAS N'IMPORTE
COMMENT

LE TRAVAIL, PAS
AUX DÉPENS DE
NOTRE FAMILLE ET
DE NOS ÉTUDES

Le salaire minimum est un enjeu pour la réussite scolaire de nos étudiants. Bien que le lien nécessite une réflexion, il n'est pas moins réel. Pensons à tous les étudiants des centres pour adultes et du secondaire qui doivent travailler un plus grand nombre d'heures pour satisfaire leurs besoins de base tout en continuant leurs études. Ce surmenage entraîne souvent une fatigue et une démotivation voire l'abandon de la formation. De plus, comment penser qu'un parent qui doit travailler souvent à plus d'un endroit et plus de 50 heures par semaine afin de réussir à assurer un minimum vital à ses enfants puisse être en

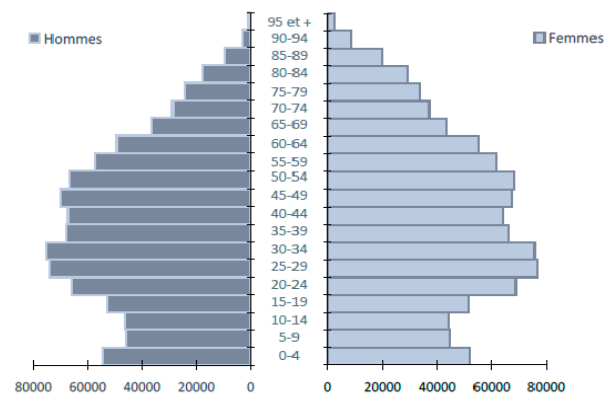
mesure d'accompagner et encadrer son ou ses enfants dans leurs cheminements scolaires. Pour que tous puissent avoir une chance égale de réussir, il faut que tous aient le minimum requis.

LE TRAVAIL,
PAS À N'IMPORTE
QUEL SALAIRE

LE TRAVAIL À UN
SALAIRE MINIMUM
À 15 \$ DANS DES
CONDITIONS DE
TRAVAIL STABLES,
DÉCENTES ET
RÉGULIÈRES

Le thème de la relève est dans les airs ces temps-ci. Semaine de la relève, décision de Congrès... Mais en réalité, quels sont les principaux obstacles à la mobilisation des jeunes de 35 ans et moins ? Plusieurs diront que la conciliation travail-famille est impossible. Est-ce que le syndicalisme serait un cordonnier mal chaussé? D'autres affirment qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires pour s'investir dans le grand monde du syndicalisme. Pourtant, un jour, même les plus grands ne savaient rien.

Pyramide des âges,
agglomération de Montréal, 2011



Source : Statistique Canada, recensement de la population 2011.

Selon la pyramide présentée ici, il est évident que lorsque la génération des gens de plus de 50 ans quittera ses fonctions syndicales, la relève devra être prête, préparée et bien formée. Cette responsabilité siège autant sur les épaules des jeunes que des plus expérimentés. Le partage des connaissances doit s'inscrire dans un processus naturel et il doit devenir un incontournable. En tant que société, nous nous devons d'éviter le *clash des générations*, après tout, qui profite de ce manque de relève? Prendre part au syndicalisme est une façon d'obtenir une base d'expérience en tant que citoyen afin de voir venir les leurs gouvernementaux.

Les jeunes qui sont naturellement militants s'impliquent dans plusieurs projets et ils s'épuisent. N'oublions pas que ces jeunes, précaires, obtiennent les tâches les plus difficiles dans leur emploi car les plus expérimentés, souvent, prennent la crème des postes. Cette situation met les jeunes dans une circonstance professionnelle très demandante. Allez donc voir les statistiques des jeunes qui

laissent leur emploi dans leurs premières années professionnelles... La contradiction va même plus loin! La partie patronale supervise plus les jeunes, elle s'attend à l'impossible dans des conditions de travail extrêmes et évidemment, elle n'encourage pas l'implication syndicale, voire, la voit d'un mauvais œil. La question est : comment les plus expérimentés peuvent favoriser la mobilisation des plus jeunes ?

Mentorat et élections; une contradiction ?

Certains proposeront un principe de mentorat. L'idée est louable, mais peu faisable. Dans la vie syndicale, les personnes en poste sont élues suite à une élection de leurs membres. Comment peut-on envisager d'appliquer le mentorat sur une personne qui, semble-t-il, correspond aux besoins de l'exécutif en place (pas nécessairement aux besoins des membres représentés), alors que quelqu'un d'autre peut remporter ces mêmes élections? Le tout, sans oublier que parfois, la relève fait peur. Tout d'un coup que les jeunes auraient des bonnes idées novatrices et actuelles qui répondent à l'actualité syndicale.

Projet de loi n°693 : Loi modifiant la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État afin de favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État

Les conseils d'administration des sociétés d'État québécoises auront maintenant un siège dédié à un jeune de moins de 35 ans. Cependant, les jeunes ont-ils vraiment leur place au sein des postes exécutifs ? Depuis le 7 décembre dernier, un gain fort intéressant a été obtenu... Le projet de loi 693 a été adopté à l'unanimité par les députés de l'Assemblée Nationale. C'est intéressant, mais qui prendra ces postes ? Des jeunes déjà impliqués, présélectionnés par les gens déjà en poste ? Les plus malléables ? Ça reste à voir...

Une recherche faite par quelques organismes¹ démontre clairement que le nombre de jeunes impliqués représente une aiguille dans une botte de foin. Cette recherche, effectuée sur l'île de Montréal, nous fait réaliser que pour l'ensemble des instances (comités consultatifs, conseils d'arrondissements etc ...) seulement 6 % des gens sont âgés entre 18 et 30 ans.



¹ Le Conseil jeunesse de Montréal, le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal. Le tableau présenté dans la page suivante vient également de cette recherche.